

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Casenave à Mme Larran-Lange ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Zone de restauration immobilière - Attribution de subvention.

Mme BOE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION POSSIBLE	PLAFOND
CAZAUX Hervé	12, rue des Cordeliers	20 565,34	1 730,20	8 316
CRISTINA DUPLACEAU Béatrice	20, rue Lormand	4 501,76	1 002,25	79 200
MICHAUD Jean	20, rue Lormand	14 940,72	2 123,19	79 200
BORTHEIRIE Nicole	1, rue des Cordeliers	24 540,69	1 822,82	20 790
COPROPRIETE Syndic AGUILERA	49, rue Maubec	8 704,88	1 010,48	3 923
SARL ANA (XURASCO)	16, rue Port-de- Bertaco	12 940,72	3 235,18	8 910
BORTHEIRIE Nicole	1, rue des Cordeliers	42 763,35	7 566,47	20 790
COPROPRIETE (Syndic Agence Basco Landaise)	6, rue Port-Neuf (façade rue Ducéré)	12 980,45	4 649,20	9 240
COPROPRIETE (Syndic : M. BOUQUET)	11, rue Sainte- Catherine	40 614,09	7 333,95	7 920
COPROPRIETE (Syndic : Mme BIGOURDAN MEDARD)	13, rue Sainte- Catherine	25 867,70	4 208,33	5 940

Travaux devant être commencés avant le 1er Août 2005

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

Le montant total des subventions pour cette séance est de **34 682,07 €** induisant un montant total de travaux de 208 419,70 €

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.